



Paris, le 20 juillet 2007

Livre vert L'Espace européen de la recherche : nouvelles perspectives

Contribution de l'INRA

Le Livre Vert de la Commission Européenne (L'Espace européen de la recherche : nouvelles perspectives) appelle d'une part, des observations générales quant à sa conception d'ensemble et d'autre part, des commentaires spécifiques en réponse aux questions posées par les six principales dimensions de la réalisation de l'Espace Européen de la Recherche (EER).

1. Observations Générales

Une réflexion à nouveau sur le concept d'Espace Européen de la Recherche est justifiée tant par le bilan que la Commission fait de sa mise en œuvre que par l'utilité de se réinterroger sur le contenu de ce concept dans un contexte qui a évolué depuis son apparition dans la politique européenne de recherche. **Le Livre vert est donc bienvenu.** Il faut toutefois souligner d'emblée que le 6^{ème} Programme Cadre puis le 7^{ème} ont porté des innovations qui ont permis des avancées vers la construction de l'Espace Européen de la Recherche, acquises en mobilisant les acteurs.

- Le Livre Vert qui vise à ouvrir de nouvelles perspectives pour l'Espace Européen de la Recherche aurait cependant du s'appuyer sur **une vision prospective stratégique large**, qui prenne en compte, au-delà du Programme Cadre, les enjeux de l'objectif de la construction d'une économie et d'une société de la connaissance la plus avancée. **La réflexion sur la recherche à l'échelle européenne aurait ainsi gagné à être mise en perspective par rapport à d'autres réflexions constitutives de la société de la connaissance**, telles que celles sur la formation ou l'innovation. Les éléments d'un débat sur les enjeux et les orientations de l'EER auraient ainsi été posés plus largement. S'agissant, par exemple, de l'ancrage de la politique de recherche communautaire dans la construction de la société de la connaissance et plus largement de l'Union européenne, **l'appui de perspectives européennes pour éclairer les choix de politique scientifique (à l'image de ce**

qui a été réalisé dans le champ de la recherche agronomique) ou de montage à l'échelle européenne d'opérations de concertation entre les différents porteurs d'enjeux du type GIEC ou, plus encore, IAASTD serait certainement très utile. Ces modes de gouvernance devraient trouver leur place dans les mécanismes communautaires. Pour développer les échanges entre la recherche et les porteurs d'enjeux pour mieux définir les agendas de recherche, il faut impérativement trouver des processus de travail et une échelle de temps commune qui permettent un dialogue fructueux.

- Pour l'essentiel, les chapitres du Livre vert passent en revue les différents instruments du Programme Cadre, sans réellement les référer aux enjeux et au contexte mondiaux qui justifient stratégiquement le concept d'EER. Or l'EER ne peut être réduit au seul instrument du PCRD qui représente moins de 5% des efforts de recherche faits dans l'UE.
- Ainsi, tout en étant essentiellement procédural, le livre vert se caractérise en même temps par **l'absence d'évaluation des instruments, de leur gouvernance et de leurs modalités de gestion par rapport à leur finalité**. Le document invite à réfléchir à des modifications de ces instruments ou à la mise en place de nouveaux sans qu'une évaluation de la pertinence ou de l'impact des instruments existants soit fournie, ni même proposée.
- L'insistance mise sur les instruments induit une certaine impression d'un document orienté vers la recherche de normes plus ou moins contraignantes et/ou uniformisatrices. **En règle générale, le Livre vert est trop axé sur une approche réglementaire communautaire ou de l'instrumentation juridique alors qu'il serait plus intéressant, compte tenu de la complexité et de l'hétérogénéité des mécanismes en jeu, d'identifier les freins et difficultés et de proposer des solutions souples et adaptables**. Aller vers des bonnes pratiques plutôt que sur de la réglementation est d'autant plus nécessaire que la Commission n'a que peu d'outils à sa disposition et couvre une toute petite partie de la recherche européenne.
- **En outre, les expériences qui existent au sein des différents Etats membres** sur ces questions, l'organisation d'un échange d'expériences, ou encore la capitalisation de ces expériences constitueraient une source de réflexion et de proposition souvent pertinentes. De ce point de vue, la Charte européenne du chercheur est un modèle qui pourrait être reproduit dans d'autres domaines. **Pour éviter l'écueil d'une trop forte normalisation et permettre une réelle valorisation des expériences acquises dans les Etats membres, une approche pragmatique** en trois étapes serait bienvenue :
 - Collecter les expériences nationales, en analyser les points forts et les points faibles
 - Elaborer un guide de bonnes pratiques se déclinant en chartes, labels...
 - Proposer un cadre communautaire contraignant si celui-ci permet de lever des contraintes et apporte une sécurité de fonctionnement utile.
- Le Livre vert reste à un niveau d'analyse très général. **Il mériterait d'être complété par une approche sectorielle qui fait défaut**, ce qui constitue un handicap dans la pertinence de l'analyse et des propositions. En effet, **tous les secteurs sont traités à l'identique quelles que soient les différences et les spécificités qu'ils portent**

(recherche finalisée et articulation avec les politiques aval, rapport avec différents secteurs de la société, implication dans les questions sociétales), quelles que soient les différences d'approches que les spécificités de chacune de ces communautés de recherche justifient pour être efficace.

- Enfin, le **Livre Vert ignore totalement les opérateurs de recherche** (organismes de recherche comme universités) comme acteurs de la construction de l'EER, alors même qu'ils ont contribué à la réussite de certains éléments de la construction de l'EER (réseaux d'excellence ou ERA-Net par exemple). Ils ne sont considérés que comme des entités passives qui sont des objets de l'EER mais pas des acteurs. Cette vision est très réductrice et largement trompeuse car **la réalité de la construction de l'EER repose fondamentalement et très majoritairement sur les opérateurs qui sont les seuls à pouvoir inscrire cette construction dans la durée**, aux côtés des Etats et des régions. L'analyse avec les opérateurs des conditions de réalisation de l'EER comme des obstacles à celle-ci devrait être un chantier prioritaire de la réflexion sur de nouvelles perspectives pour l'EER.
- S'agissant du **bon équilibre entre concurrence et coopération**, le problème est posé de façon un peu réductrice alors que celui-ci fait débat et se pose à plusieurs niveaux :
 - **L'équilibre entre les politiques à l'échelle européenne et les politiques nationales** (principe de subsidiarité ou de valeur ajoutée européenne, coordination des programmes nationaux et avenir des procédures de type ERA-Net ou Article 169, perspective de la création d'agences exécutives).
 - **Le partage des actions entre concurrence et coopération** pour renforcer l'entité Europe de la recherche face à ses concurrents mondiaux.
 - Le développement des communautés ou des réseaux virtuels tels que les réseaux d'excellence mais aussi les communautés virtuelles (telles que les CIC dans l'EIT) pose d'une part, la question **du risque d'une fragmentation au niveau national au bénéfice (?) d'une défragmentation à l'échelle européenne, et d'autre part, la question de « l'optimisation des programmes et priorités de recherche ».**
- Quant à la **spécialisation des régions**, c'est certainement une partie de la problématique des pôles de compétitivité et autres clusters qui restent de la responsabilité des Etats membres. **A l'échelle européenne, la question est sans doute plus celle de la coordination que celle de pôles régionaux.** N'y aurait-il pas là sinon un risque de confusion des rôles ?

2. Les commentaires sur les six principales dimensions de l'Espace Européen de la Recherche

▪ 2.1 Réaliser un marché unique du travail pour les chercheurs

- **En ce qui concerne la mobilité des chercheurs en tant que telle, les dispositifs mis en place par la Commission sont particulièrement bienvenus et efficaces.**
 - **Le programme People** du 7ème PCRD propose une gamme intéressante d'outils et les actions Marie Curie sont particulièrement appréciées.

- **La charte des chercheurs** (dont l'INRA est signataire) **est un premier élément tout à fait positif pour favoriser la mobilité et le marché unique des chercheurs.** A partir d'une évaluation de sa mise en œuvre, elle devrait à être généralisée. **Le principe d'une labellisation des établissements qui l'appliquent serait un excellent moyen pour y parvenir sans engager une réglementation coercitive.**
- En ce qui concerne **la portabilité des dispositions en matière de droits sociaux pour les chercheurs (retraite, assurance chômage, ...)** un **cadre communautaire sous forme de directive européenne serait sans aucun doute nécessaire et serait le bienvenu.**
- Cependant, la Commission semble partir du fait que la mobilité des chercheurs est un objectif en soi. Or ce constat est à moduler. Si le principe de mobilité est effectivement très important et à encourager, il ne peut constituer un objectif en soi. Il doit plutôt être considéré comme un outil. **L'objectif plus large et plus ambitieux est une intégration systématique de la dimension internationale dans la carrière du chercheur.** En effet, la recherche aujourd'hui ne peut se passer du cadre international, tant du point de vue des collaborations, des publications, des applications que de la reconnaissance des chercheurs.
- Signalons que là aussi l'approche du Livre Vert **occulte la problématique des chercheurs du secteur privé et de la circulation des chercheurs entre le public et le privé.** La mise en œuvre d'un marché unique du travail pour les chercheurs ne peut se traiter sans prendre en compte l'ensemble des chercheurs et les différents types de mobilité.
- Dans le même ordre d'idées, **le Livre vert ne s'interroge à aucun moment sur la question de l'attractivité du métier de chercheur.** Or ce point est pourtant un élément déterminant pour la l'avenir de la recherche.
 - En effet, nous constatons très largement en Europe une baisse d'intérêt pour les métiers de la recherche. Pour attirer les meilleurs étudiants, il faut renforcer l'attractivité des métiers de chercheur.
 - **Les conditions de travail offertes en matière de politique salariale (comparé à d'autres professions avec le même niveau d'études), de précarité des statuts et d'environnement (infrastructures, matériel...) sont des freins importants pour attirer les meilleurs étudiants.**
 - **Enfin, la formation doit mieux préparer aux réalités et aux exigences des métiers de la recherche :** spécificités de la recherche dans les entreprises privées et de la recherche publique, et intégration de la dimension internationale forte.
 - **L'harmonisation de la formation doctorale au niveau de l'Europe serait un plus, par exemple en développant l'élaboration de critères communs (y compris l'obligation d'une expérience internationale) de qualité pour l'obtention de la thèse.**

- Dans le même sens, les écoles doctorales devraient être développées et surtout évaluées selon des critères communs dans l'UE, avec une possible labellisation. Elles devraient aussi jouer un rôle de formation à tous les stades de la carrière des chercheurs.

▪ 2.2 Développer des infrastructures de recherche de classe mondiale

- **L'analyse de la Commission est pertinente** et souligne bien les difficultés d'une planification cohérente et efficace au niveau européen voir mondial des grandes infrastructures. Toutefois, **elle n'évoque pas l'importance d'inscrire cette planification en regard à la fois des besoins spécifiques des différents secteurs de recherche et d'une stratégie englobant le fonctionnement (en ressources humaines et en crédits), la formation des utilisateurs, les conditions d'accès et le renouvellement de ces infrastructures.**
- Le Livre vert ne souligne pas suffisamment, l'importance d'avoir à la fois une procédure de type ESFRI et **de préserver (et de développer) dans les PCRD un financement pour la mise en réseau ou la construction d'infrastructures ou bases de données de moindre envergure mais qui restent indispensables à la recherche notamment en sciences du vivant et en biologie,** Cette mise en réseau permet d'éviter des investissements redondants et favorise le regroupement d'une communauté de recherche autour de l'utilisation d'une infrastructure. Dans le même ordre d'idées, il serait particulièrement judicieux de veiller systématiquement lors de la construction ou de la mise en réseau d'infrastructures à **leur ouverture à un maximum d'utilisateurs et à une approche multidisciplinaire de son utilisation.**

Dans le domaine de l'agronomie et de l'environnement, par exemple, les besoins en grandes infrastructures pour permettre des avancées scientifiques significatives ne sont évidemment pas du même ordre qu'en physique (infrastructures en réseau plutôt qu'installation unique); elles n'en sont pas moins stratégiques et indispensables. Ces infrastructures doivent donc pouvoir s'inscrire dans la *roadmap* ESFRI quand les critères requis sont remplis. D'autres infrastructures de moindre envergure auront tout intérêt à bénéficier de financements plus classiques.

- La mécanique ESFRI est présentée comme un succès de l'EER. Or, il n'y a pour le moment aucun résultat qui permette d'en évaluer l'efficacité. **En effet, le processus pour aboutir à une première *roadmap* a été très lourd et peu transparent.** En outre, il est regrettable que le financement prévu pour ces infrastructures dans le cadre du 7^{ème} PCRD se limite aux phases d'étude. **La proposition initiale de la Commission prévoyant un financement communautaire de plus ou moins 20% de la construction aurait réellement permis une avancée en la matière et assurer un rôle d'orientation plus efficace. Le rôle des Etats membres est là aussi primordial. La synergie entre un financement communautaire, un financement national voire régional et éventuellement privé reste à construire.** Le cadre communautaire est indispensable mais aujourd'hui les outils proposés semblent trop lourds.

- Aussi, si la construction de très grandes infrastructures avec la participation de pays tiers et d'organisations internationales est une pratique à promouvoir, **le principe d'un forum type ESFRI au niveau mondial risquerait d'être très lourd et inefficace.** Aujourd'hui, son application au niveau communautaire est déjà très complexe et manque de transparence. En outre, un tel système au niveau mondial poserait immédiatement la question du financement des infrastructures ce qui freinerait les choix stratégiques qui pourraient être faits. Une telle mécanique ne semble d'ailleurs pas nécessaire, si l'on se réfère à l'exemple d'ITER.

▪ 2.3 Renforcement des institutions de recherche

- Ce thème est au centre des réflexions qui sont menées dans plusieurs Etats membres. Une mise en commun des réflexions nationales et des évaluations des réformes déjà engagées pourrait avoir une véritable valeur ajoutée au niveau national et communautaire. **De plus, si la Commission analyse bien les handicaps des organismes de recherche et des universités, elle les considère comme des acteurs passifs, ce qui est contradictoire avec les objectifs de l'EER.** Spécialisation, concentration et autonomie relèvent de logiques qui appartiennent plus aux Etats qui les partagent, pour être efficaces, avec les acteurs que sont les organismes de recherche et les universités.
- **La question du coût / efficacité de la recherche est-elle la bonne question pour évaluer les performances de la recherche ?** (sur quelle période de temps la mesurer ?) Cette question renvoie au choix des critères qui permettent d'évaluer l'efficacité de la recherche. Le coût est certainement un indicateur mais il n'est pas suffisant.
- **La question est plus celle de l'évaluation des projets, des programmes et des politiques.** En réalité il faut distinguer sous le terme « évaluation » les deux concepts présent en anglais, celui d' « *evaluation* » (instantanée ou à court terme) et celui d' « *assessment* » (à moyen/long terme). Ce sont bien en effet ces deux types d'évaluation qu'il faut organiser pour contribuer au renforcement des institutions de recherche
- **Développer des indicateurs à l'échelon européen implique de définir leur champ pertinent et, en tout état de cause, de mettre en place une simplification, une harmonisation, une mise en correspondance de bases d'indicateurs qui soient à la fois vérifiables et robustes.** Une telle mécanique risque cependant d'être très lourde à mettre en place et elle risque d'aboutir à un système trop normatif.
- Il en est de même pour la question de l'équilibre entre financements institutionnels et concurrentiels. **Développer les financements concurrentiels certes, encore faut-il s'assurer que les conditions de la durabilité du système de recherche restent assurées.** Il ne peut en outre y avoir un rapport optimal partout et en tout temps entre financement récurrent et financement compétitif : cela dépend des structures de recherche nationales, de leur organisation et de leur degré de maturité.

- Pour lutter contre la dispersion et améliorer le critère de masse critique des universités et organismes de recherche, le principe des communautés de recherche virtuelle est un élément dynamisant. **La différence faite par la Commission entre « centre », « réseau » et « communautés » d'excellence peut apparaître comme théorique. Le point important est de permettre la construction durable de partenariat y compris public-privé.** Aujourd'hui, avec une expérience de vie de 3 à 4 ans, des réseaux d'excellence, on constate qu'un certain nombre de ces réseaux ont répondu parfaitement à leurs objectifs et préparent une suite pour continuer à travailler ensemble, même si tous les partenaires ne seront pas concernés. Les partenaires les moins intéressés à cette pérennisation sont les partenaires privés. **Cette pérennisation dont les modalités doivent être discutées entre les différents acteurs, doit être souple et n'implique pas forcément la création de nouvelles entités juridiques. En effet, des formes plus souples peuvent être aussi efficaces et éviter une fragmentation au niveau national.**
- La mise en œuvre de l'EIT pourra aussi être un dispositif positif.
- **S'agissant du partenariat public-privé, la mise en place d'un cadre communautaire ne semble pas être un élément qui permettra de résoudre les difficultés identifiées.** Il s'agit plutôt de créer un environnement positif et d'éviter une normalisation trop importante freinant l'adoption de solutions « sur mesure » adaptées des besoins et attentes des différents partenaires.
- Le développement d'un partenariat public-privé pourrait être facilité par la mise en œuvre de solutions souples focalisées sur **un soutien pendant la période de pré-valorisation. En règle générale, organiser un continuum et prévoir des articulations entre les différents mécanismes d'incitation pour la recherche publique et privée permettrait une avancée concrète dans la construction de l'EER.**

▪ 2.4 Partager les connaissances

Ce chapitre recouvre deux réalités distinctes.

Il présente un constat général sur l'importance et l'intérêt de l'acquisition, la diffusion et l'exploitation des connaissances que l'on ne peut que partager, même s'il repose trop souvent sur une vision linéaire et séquentielle du transfert de connaissances et de l'innovation. Dans le même temps, il analyse des aspects très techniques et propose des outils. Toutefois, **l'analyse des difficultés n'est pas faite au bon niveau d'interprétation et ne permet pas réellement d'identifier les freins au partage de connaissance qui seraient susceptibles d'être levés au niveau communautaire.**

- En ce qui concerne l'accès aux données et aux bases de données, il est aujourd'hui hétéroclite et trop souvent morcelé. On ne trouve jamais d'offres larges, le manque d'uniformité est probant. **Une véritable réflexion doit impérativement être engagée au niveau communautaire pour ouvrir plus largement les bases de données. Dans ce cadre, on pourrait imaginer de créer, pour les bases de données, des communautés dites libres à l'instar de celles existant pour les logiciels libres.**

- La question du financement de l'enrichissement et de la gestion des bases de données se pose également.
- S'agissant de la pérennité des partenariats avec l'industrie, une des difficultés est l'écart entre la fin de l'action de recherche proprement dite et la possibilité de valorisation. C'est la phase de pré-valorisation pour laquelle on identifie le manque de moyens financiers y compris privés. **Ne faut-il pas créer un fonds européen de pré-valorisation ?**

Ce chapitre traite aussi des rapports de la science et de la société (plus développé dans le questionnaire que dans le texte du Livre Vert). **Le nécessaire équilibre entre les chercheurs et les autres porteurs d'enjeux dans le débat public doit être plus souligné**, à défaut de quoi une nouvelle forme de pilotage par l'aval pourrait s'installer et imposer à la recherche des objectifs, souvent à court terme et qui ne prendraient pas en compte ce que la science peut apporter comme perspectives et défis nouveaux ou une focalisation trop étroite sur certains secteurs de recherche.

La question du régime des publications scientifiques qui est abordée dans le questionnaire est l'occasion de souligner l'intérêt d'une réflexion à l'échelle européenne sur la question de l'«*open access*». Ces dispositifs présentent un potentiel de diffusion de l'information et de rayonnement scientifique qui mérite une attention des instances européennes.

▪ 2.5 Optimiser les programmes et priorités de recherche

- L'analyse de la Commission est là encore pertinente même si elle élude pudiquement les réticences des Etats membres et des agences nationales de financement à ouvrir leurs financements aux chercheurs des autres Etats membres. Ce point est pourtant primordial si l'objectif à travers les ERA-nets reste d'avoir un «*marché unique de la recherche*». **Aujourd'hui, on ne peut que constater que cet objectif n'est pas atteint, les ERA-nets ont permis de rapprocher les programmes nationaux de recherche, de construire des appels à propositions communs (ce qui est déjà un beau progrès) mais n'ont pas abouti à un financement commun des projets.** En effet, chaque Etat membre ou agence finance ses propres chercheurs dans les projets retenus sur la base d'une évaluation commune. Aller au-delà implique une évolution radicale des Etats-membres qui ne semble pas à l'ordre du jour ! **Dans ces conditions, l'analyse pragmatique de la Commission recommandant la flexibilité et une approche à géométrie variable semble excellente.**
- L'optimisation des programmes et des priorités de recherche renvoie aussi à la question de **l'articulation entre les différentes politiques de l'Union européenne** (cf. supra sur les politiques qui concourent à la réalisation de la société de la connaissance) mais aussi de l'articulation des politiques «*aval*» (PAC bien sûr, mais aussi politiques de l'environnement, des transports, etc...) avec la politique de recherche. Cette articulation pourrait certainement être améliorée. **La réactivation du *Standing Committee on Agricultural Research* est un élément positif et la prospective sur la recherche agronomique qu'il a initiée est une avancée significative.** Toutefois, l'articulation entre ses

travaux et la DG Recherche (Direction biotechnologies agriculture et alimentation) reste à améliorer. **Plus généralement l'introduction d'exercices du type GIEC ou IAASTD contribueraient certainement à optimiser les programmes de recherche.**

- Enfin, la question de la participation de l'Union européenne aux organisations intergouvernementales de recherche (plus précisément celles qui sont sur le territoire européen) pose celle de l'objet de cette participation. **S'il est bien clair que ces organisations sont une part de l'EER et que l'articulation de la politique de recherche européenne avec les objectifs et les programmes de ces organisations doit être traitée, quel rôle la Commission entend-elle jouer vis-à-vis de ces organisations ?** Etre la voix de ses membres, à leur place ? Ils ne sont pas tous partie prenantes de ces organisations et ceux qui le sont seraient-ils prêts à se dessaisir de la responsabilité qui est la leur aujourd'hui ? Etre un participant de plus ? Pour représenter quels intérêts ?
- Une piste qui mérite d'être travaillée du point de vue de l'optimisation des programmes et priorités de recherche et qui n'apparaît pas dans le Livre Vert est celle de l'articulation avec les sociétés savantes européennes, qui sont un acteur important de l'EER.

▪ 2.6 S'ouvrir au monde : la coopération internationale dans les sciences et les technologies

- La coopération internationale à l'échelle européenne couvre deux aspects qui doivent être distingués : l'un qui consiste à définir les lignes directrices de ce que peut être la coopération internationale de la Commission, porteuse des instruments de la politique commune de recherche, l'autre qui consiste à poser les bases et les conditions d'une politique de coopération scientifique de l'Europe avec ses partenaires au niveau mondial.
- Sur le premier point, le seul réellement traité par le Livre Vert, **la coordination entre l'Union européenne et les Etats membres** est :
 - Utile et opportune, notamment dans les échanges scientifiques, mais limitée aux coopérations
 - avec les grandes puissances émergentes, en priorité avec la Chine et l'Inde et dans une moindre mesure le Brésil,
 - vis-à-vis d'approches et d'initiatives mondiales pour des grands défis planétaires (mais l'Union européenne manque singulièrement d'outils adaptés pour répondre à de telles sollicitations et plus encore pour les proposer).
 - Limitée à une identification des grands domaines scientifiques et un accord sur les principes de réciprocité et les cadres juridiques, etc. : règles de la Propriété intellectuelle, ressources biologiques, personnels, questions éthiques...
 - Opérée sur une base volontaire et sans mise en place de dispositif administratif contraignant.

- Il est possible de marquer son accord pour
 - une attention spéciale accordée aux pays voisins et de l'intégrer dans une politique globale de voisinage, en particulier avec les pays riverains de la Méditerranée (relance nécessaire du Processus de Barcelone dans le champ de la recherche et de l'innovation).
 - les approches régionales complémentaires sur des objectifs spécifiques avec des groupes de pays, seulement sur une base volontaire entre Etats membres.

- Sur le second point, la question est celle de l'existence de l'Europe en tant que telle face à ses partenaires. Cette entité là n'existe pas vraiment et ce sont les partenaires qui « font leur marché en Europe » plus que ce n'est l'Europe qui propose des partenariats stratégiques. Si l'on veut remédier à cette situation qui nous met en position de faiblesse vis-à-vis des Etats-Unis ou du Japon, demain de l'Inde ou du Brésil, il faudrait que sur des sujets débattus avec les Etats membres la Commission puisse avoir un mandat pour proposer des actions scientifiques stratégiques à l'échelle mondiale ou pour négocier des partenariats ciblés (ce qui pré suppose que chacun des Etats membres ait une vision claire de sa stratégie scientifique avec ces pays...). La Commission ne doit pas se comporter comme le 28ème membre de l'Union mais comme une source de valeur ajoutée et de puissance pour l'ensemble de ses Etats membres (ou ceux qui le voudraient, la géométrie variable pouvant s'appliquer à ce domaine).